

ment la liste des employés, il en trouverait un bon nombre dont la principale occupation consiste à retirer leur salaire et à endosser leurs chèques à la fin de chaque mois. Nous pouvons nous passer des services de ces employés. Si le ministre le veut sérieusement il peut opérer de sérieuses économies et faire disparaître beaucoup de dépenses inutiles dans bien des endroits.

Les dépenses de la police à cheval peuvent être considérablement diminuées, ainsi que celles de l'entretien des sauvages, celles de la nuée d'employés que nous avons dans le Nord-Ouest, celles du Bureau des terres à Winnipeg, beaucoup d'autres encore au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.

Je sais que le ministre des Finances aura du mal à faire consentir ses amis à ces retranchements, pour la bonne raison que beaucoup d'entre eux sont plus ou moins liés par la parenté à ceux qui retirent les salaires. Ce n'est pas une tâche agréable que de demander à ses collègues la décapitation de ces employés pour les empêcher de soutirer les deniers publics ; mais il faut que la chose soit faite et si le ministère actuel refuse de la faire, le pays demandera qu'elle le soit par un autre gouvernement.

Le discours du trône parle de notre commerce avec l'Australie. Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour doter le Canada de ce commerce ; il a subventionné une ligne de paquebots pour transporter le trafic entre ces colonies et le Canada. J'aimerais savoir de quelle manière ou en vertu de quoi la situation financière de la partie la plus éprouvée de notre population pourrait être améliorée par le commerce avec l'Australie. Je ne doute pas que les manufacturiers en pourraient retirer des avantages, mais quel bénéfice en retireront nos cultivateurs ?

Je crois qu'à l'heure qu'il est même on a déjà commencé à importer à Victoria, C.A., du mouton et du bœuf gelé et autres produits alimentaires qui feront une rude concurrence aux produits similaires de nos cultivateurs. Je ne vois pas comment cela peut profiter à nos cultivateurs. Il est impossible que notre classe agricole retire des avantages d'un commerce avec ces colonies et je ne vois pas comment le gouvernement pourrait y arriver.

Il est d'autres questions qui auraient dû être mentionnées dans l'adresse, mais dont il n'est pas fait mention. Une commission royale a fait une enquête sur la tempérance, sur l'usage et l'abus des boissons alcooliques, et bien que cette enquête ait coûté des sommes considérables, le discours du trône ne dit pas un mot concernant les intentions du gouvernement sur ce rapport, ni même de la date à laquelle il sera transmis à la Chambre. Cette commission a été instituée afin de permettre au gouvernement de différer la question et de n'avoir pas à se prononcer. Au début de sa carrière et à son arrivée au parlement, le ministre des Finances a prononcé des discours énergiques en faveur de la tempérance, mais depuis qu'il est installé sur les banquettes ministérielles il a remisé ce cheval qui lui a servi à faire une entrée si heureuse dans la vie publique, qui lui a donné un comté, et il ne l'a pas remonté depuis.

Bien que la commission ait tenue son enquête sur la tempérance, nous n'en avons plus entendu parler depuis des années, et il n'est pas probable qu'il en soit beaucoup question à cette session.

Un de mes voisins me fait rappeler le traité qui a été conclu avec la France. Ce traité me paraît

avoir été un pas dans une fausse direction, et notre population ne s'attendait certainement pas à ce qu'en concluant un traité avec un pays quelconque ou augmenterait les facilités pour la consommation des vins légers comme ceux que la France produit et exporte. Ainsi, nous avons plutôt reculé qu'avancé sous ce rapport.

Hier soir, l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), paraissait désirer beaucoup connaître l'opinion du chef de l'opposition sur la question des écoles du Manitoba. Il se disait prêt à se mettre à ses pieds et à apprendre. Il voulait sans doute aller à l'école de notre chef. Non seulement cela, mais il voulait y envoyer aussi tous les membres du gouvernement.

J'admets que l'honorable député d'Assiniboia a besoin de se mettre aux pieds de quelqu'un et d'apprendre, car il a besoin de leçons et il aimerait aussi à voir les ministres aller à l'école. Je dois dire à ces derniers que lorsque le chef de l'opposition ouvrira son école sur cette question scolaire du Manitoba, il recevra tous les membres du gouvernement comme élève ; mais je crains bien qu'il ne les reçoive avec plus de vinaigre que de miel.

L'honorable député d'Assiniboia a aussi parlé de ce qu'il appelle les réjouissances de l'opposition à l'occasion du déficit actuel. Je puis lui donner l'assurance que nous regrettons que le pays ait à solder une si énorme différence cette année, et nos regrets sont aussi sincères que ceux des honorables messieurs de la droite. Nous portons autant d'intérêt au bien-être et à la prospérité du pays que ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles, et nous espérons, de toutes nos forces, que cette année verra le dernier déficit, malgré la crainte que nous avons qu'il n'en soit pas ainsi, à en juger par la baisse dans les prix, la diminution des exportations, l'absence d'entreprises publiques qui, depuis 10 ou 15 ans ont donné beaucoup d'ouvrage à la population.

Le ministre des Finances a déclaré que l'ère des emprunts était finie et que notre dette avait atteint son plus haut point. Il ne paraît pas en être ainsi. A l'heure qu'il est notre dette est plus élevée qu'elle n'a jamais été à aucune époque, et il en est de même des intérêts que les contribuables sont appelés à payer.

Nous avons entendu hier les explications de l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), sur l'intérêt *per capita*. Il n'a pas la réputation d'un très fort calculateur, et à en juger par le passé, je ne puis pas accepter ses calculs, et dans le cas actuel, je dois dire qu'il a commis une grave erreur. Il prétend que l'augmentation de l'intérêt n'est que de 18 centins par tête. S'il veut consulter l'annuaire dont il doit accepter les chiffres, il verra que les faits ne corroborent pas son opinion. Pendant la dernière année du régime Mackenzie, l'intérêt était de \$1.58 par tête. S'il consulte les comptes publics du dernier exercice, il verra qu'il a été payé en intérêt, un peu plus de \$9,000,000. Il n'ignore pas que d'après le dernier recensement, la population du Canada était d'un peu moins de 5,000,000. En faisant la division, il arrivera à \$1.80 environ, par tête. Cela donne une différence de 22 centins au lieu de 18. Son raisonnement basé sur l'intérêt *per capita* était donc erroné.

Quant à ses remarques à l'adresse de M. Sifton, ma réponse est que je n'ai pas à prendre la défense de tous les membres des cabinets provinciaux. En règle générale, ces hommes publics sont capables de

M. McMULLEN.